



Des solutions pour un complément de salaire

Parce que chaque période de la vie comporte ses aléas, il est important de vous **protéger, vous et vos proches**, en souscrivant un **contrat de prévoyance** pour maintenir votre traitement.

La Métropole de Lyon a choisi le groupe Vyv pour vous proposer un contrat de prévoyance collective.

Ce contrat, conçu spécialement pour vous, agents de la Métropole de Lyon, vous protège sur le **volet prévoyance**.

Une protection sociale complète et optimale

Déterminons ensemble votre protection financière optimale



En agence

Agences VYV Harmonie Mutuelle

- **Lyon Domer**
60 rue Domer
69007 Lyon
- **Lyon Bellecour**
18 place Bellecour
69002 Lyon
- **Lyon Bron**
3 rue Roger Salengro
69500 Bron
- **Villefranche**
550 rue Nationale
69400 Villefranche-sur-Saône
- **Villeurbanne**
179 cours Émile Zola
69100 Villeurbanne
- **Bourgoin-Jallieu**
4 place du 23 août 1944
38300 Bourgoin-Jallieu
- **Le Péage-de-Roussillon**
6 place Morand
38550 Le Péage-de-Roussillon
- **Saint-Étienne**
19 place Jean Jaurès
42000 Saint-Étienne
- **Bourg-en-Bresse**
27 avenue Alsace-Lorraine
01000 Bourg-en-Bresse
- **Grenoble**
5 cours Jean Jaurès
38000 Grenoble

Agence VYV MNT

- **Lyon**
66 rue Villette
69003 Lyon
- **Bourg-en-Bresse**
22 rue Alphonse Baudin
01000 Bourg-en-Bresse
- **Saint-Étienne**
19 place de l'hôtel de ville
42000 Saint-Étienne
- **Grenoble**
19 rue Nicolas Chorier
38000 Grenoble

Agences VYV MGEN

- **Lyon Mermoz**
48 avenue Jean Mermoz
69008 Lyon
- **Lyon Jean Jaurès**
54 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
- **Bourg-en-Bresse**
9 rue Chateaubriand
01000 Bourg-en-Bresse
- **Saint-Étienne**
67 rue Jean Parot
42000 Saint-Étienne
- **Grenoble**
40 avenue Alsace-Lorraine
38000 Grenoble



Par téléphone au
02 48 48 20 90

(n° non surtaxé dédié aux agents de la Métropole de Lyon)



Par email :
adhesionprev.sofaxis@relyens.eu

Cette offre vous est proposée par :

- La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé 4 rue d'Athènes, 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro SIREN 775 678 584.
- Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé 3 square Max Hymans, 75748 PARIS Cedex 15, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399.
- Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JL5Z89G4TD57. Siège social : 143 rue Blomet, 75015 Paris.



PATA/GROUPE imaginer - Crédit photos : Thinkstock / Phovoir - Document promotionnel - 09/19

Contrat collectif de prévoyance

MÉTROPOLE

GRAND LYON

GROUPE
vyv

La protection sociale du Groupe VYV proposée par la Métropole de Lyon

Quel que soit votre statut, votre traitement peut être maintenu pendant 1095 jours, grâce à la garantie Incapacité temporaire totale de travail. Vous avez la possibilité de la compléter par des garanties optionnelles.

Incapacité temporaire totale de travail

Versement d'indemnités journalières lorsque vous vous retrouvez momentanément dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle suite à une maladie ou un accident et que vous ne percevez plus votre plein traitement (1).

- Une indemnisation jusqu'à concurrence de 100% de votre traitement de référence net (TBI + NBI + RI).

Incapacité permanente

Versement d'une rente d'invalidité, suite à une baisse de votre traitement consécutive à une invalidité permanente, avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

- Une indemnisation jusqu'à concurrence de 100% de votre traitement de référence net (TBI + NBI + RI).

Perte de retraite

Versement d'une rente en complément de votre pension de retraite, si vous avez été mis en invalidité.

- Une indemnisation jusqu'à concurrence de 100% de la pension que vous auriez perçue pour une carrière complète.

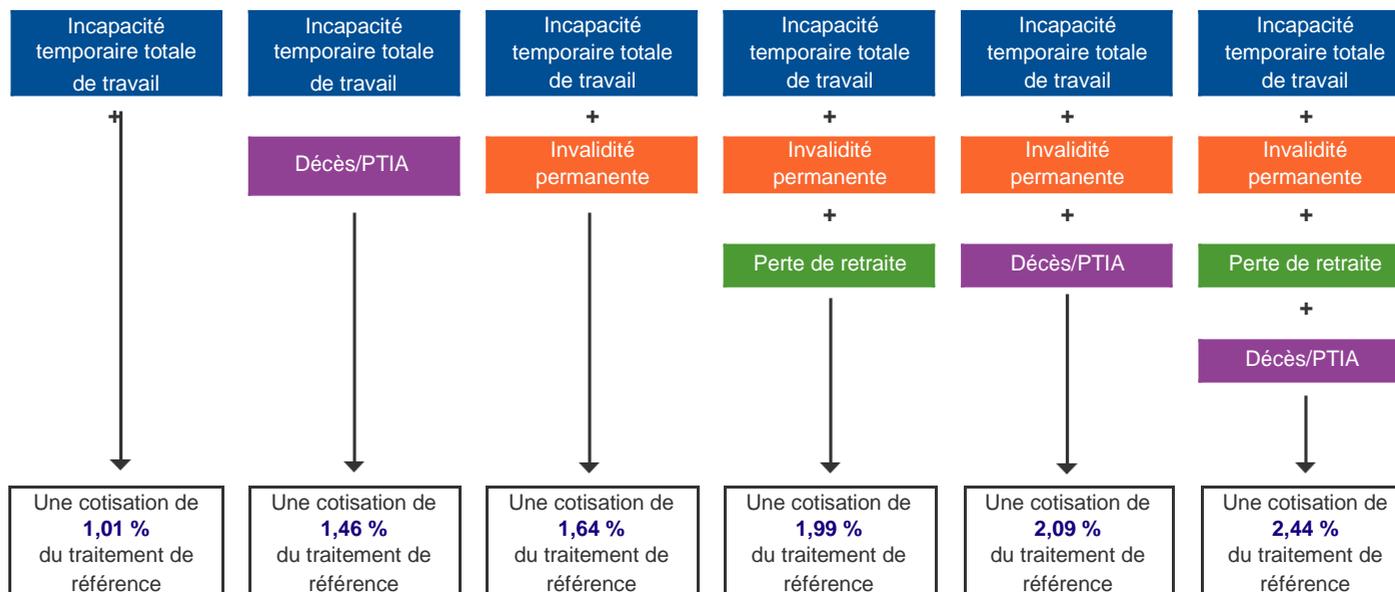
Décès / Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)

« Toutes causes », « Accidentel » et « Accident de la circulation »

Versement d'un capital pour les bénéficiaires désignés en cas de décès et à vous-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

- Un capital correspondant à 100% de votre traitement annuel de référence (TBI + NBI + RI). Ce capital est majoré de 30% par personne fiscalement à charge et limité à 200%.

6 formules possibles avec 1 garantie de base et des garanties optionnelles



Traitement de référence = TBI + NBI + RI ou salaire mensuel brut soumis aux cotisations de Sécurité sociale (Traitement Brut Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire + Régime Indemnitaire)

COMMENT ADHÉRER

Il vous suffit de compléter le e-bulletin en vous connectant sur www.sofaxis.com à l'environnement « espace client » puis « prévoyance complémentaire », rubrique « je souhaite adhérer » et saisir le code **5JM6V086V3** ou de compléter le bulletin d'adhésion papier et le scanner à adhesionprev.sofaxis@relyens.eu

Pour tout contact concernant les adhésions :

Sofaxis Prévoyance Service Contrats Adhésions
CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
E-mail : adhesionprev.sofaxis@relyens.eu ou tel : 02 48 48 20 90
E-mail pour vos cotisations : cotisationprev.sofaxis@relyens.eu
E-mail pour votre contrat : contratsprevoyance.sofaxis@relyens.eu

Pour l'envoi des dossiers d'indemnisation

Sofaxis Prévoyance Service Indemnisations
CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
Tél : 02 48 48 20 90 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30)
Fax : 02 48 48 20 99
E-mail : indemnisationsprevoyance.sofaxis@relyens.eu

Pour vous informer, votre contact à la Métropole de Lyon : prevoyance@grandlyon.com



(1) A la fin de la première période d'indemnisation par l'employeur pour le personnel régit sur ce point par le code du travail.